# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet PEC IMMO sur la commune principale de l'AIOT Rue 3ème Avenue 45130 MEUNG SUR LOIRE.

La référence de votre dossier est A-3-P2OQFXJ6I et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/12/2023 à 17h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

#### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 81978752400019

Raison sociale PEC IMMO

Forme juridique Société civile immobilière

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

3 Rue 3e Avenue

**45130 MEUNG SUR LOIRE** 

## Signataire

Qualité : Gérante

#### Référent

Fonction: Gérante

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : PEC IMMO

Description des activités :

Bâtiment d'activités destinés au stockage de palette de matières combustible composé d'une seule cellule.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

## 4 - Localisation

#### Localisation de l'installation

#### Rue 3ème Avenue

## **45130 MEUNG SUR LOIRE**

X:601443

Y: 6748291

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts 11310 m3		DC	

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés par le site seront triés et revalorisés. Les déchets cartons et plastiques seront compactés sur place avant d'être envoyés vers une papeterie pour revalorisation. Les déchets ménagers seront récupérés deux fois par semaine par le service public de gestion des déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? OUI

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : Une réserve d'eau incendie de 300 m3 sera installée sur place sous forme de "bassin pompiers". Ce volume d'eau sera disponible en permanence et permettra d'apporter aux pompiers le volume de 150 m3 pendant 2 heures conformément au calcul des besoins en eau D9. Au moins 1 /3 de ce volume sera prévu surpressé.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Des moyens de secours et de protection sont mis en place afin d'éviter et/ou maîtriser le risque d'incendie, à savoir : - un système de détection automatique d'incendie avec transmission en tout temps et alarme; - des extincteurs; - des RIA; - 6 lanterneaux de désenfumage de dimensions 1,5 m \* 3 m à ouverture manuelle et automatique; - un bassin pompier de 300 m3.

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

## Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

#### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)